

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Sous Direction de l'Action Sportive

Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

2012 DJS 426 Subvention (10.000 euros) et convention avec le club Issy Paris Hand.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris et le Issy Paris Hand ont conclu une première convention d'objectifs en octobre 2009 pour une durée couvrant trois saisons sportives, de 2009 à 2012. La signature de cette convention avait un double objectif : affirmer la volonté de la Ville de Paris de promouvoir dans la capitale le sport féminin en général et le handball féminin en particulier, discipline insuffisamment représentée à Paris en haut niveau et, pour le club, originellement Isséen, envisager un rayonnement plus étendu et un ancrage au sein du tissu sportif parisien.

Les objectifs précités ont été largement atteints au terme de cette convention, qui a été renouvelée le 22 mai 2012 pour deux saisons, 2012-2013 et 2013-2014. Sur le plan sportif, le Issy Paris Hand a en effet conquis le titre de vice-championne de France de la Ligue Féminine de Handball. La relégation en division inférieure de l'équipe championne de France, Brest Arvor, a permis au Issy Paris Hand d'être sélectionné pour disputer les phases qualificatives à la plus prestigieuse des compétitions européennes, la Ligue des Champions.

A ce titre, la Fédération Européenne de Handball a confié au Issy Paris Hand l'organisation du tournoi préliminaire de la Ligue des Champions les 21, 22 et 23 septembre 2012. Le club francilien était à cette occasion opposé à deux équipes de très haut niveau, le Handball Club de Leipzig, multiple champion d'Allemagne et finaliste de la Coupe d'Europe EHF 2009, et au club moscovite du Zvezda Zvenigorod, vainqueur de cette même Ligue des Champions en 2008 et de la Coupe d'Europe EHF 2007.

Une seule équipe était qualifiée pour la Ligue des Champions à l'issue de ce tournoi. C'est, en définitive, le club de Zvezda Zvenigorod qui a gagné sa place pour participer à cette compétition. Le Issy Paris Hand reste toutefois qualifié pour la Coupe d'Europe EHF dont les premiers matchs auront lieu dans les prochaines semaines.

Bien que disputé au Palais des sports Robert Charpentier d'Issy les Moulineaux devant un public très nombreux, le tournoi a constitué un événement très parisien dans la mesure où l'ensemble des clubs féminins de handball de la capitale ont non seulement été invités à suivre cette manifestation mais également à participer à son organisation. La collaboration qui existe entre le Issy Paris Hand et autres clubs parisiens n'en a été que mieux valorisée.

Par ailleurs, la retransmission des trois matchs par une chaîne de télévision spécialisée a entraîné d'importantes retombées médiatiques autour du Issy Paris Hand dont la notoriété dépasse maintenant largement les frontières parisiennes et franciliennes.

Afin de ne pas stopper en plein élan la dynamique vertueuse que le club a engagée en matière de redressement financier et eu égard aux efforts consentis jusqu'à présent, je souhaite répondre favorablement à sa demande et lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10.000 euros à valoir sur la saison en cours. Je vous demande également de m'autoriser à signer la convention afférente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DJS 426 Subvention (10.000 euros) et convention avec le club Issy Paris Hand.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au club Issy Paris Hand;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Issy Paris Hand, 5, avenue Jean Bouin à Issy les Moulineaux (92130).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au club Issy Paris Hand (N°X08735/2012_06908), dans le cadre de l'organisation, du 21 au 23 septembre 2012, du tournoi qualificatif à la Ligue des Champions féminine de handball.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et suivant, sous réserve de la décision de financement.